



## Mesures fiscales recommandées pour améliorer la prospérité économique pour la population canadienne

Commentaires préliminaires au budget de 2017  
présentés par Deloitte au Comité permanent des  
finances de la Chambre des communes

Août 2016

# Résumé

À titre de premier cabinet de services-conseils en fiscalité du Canada et de cabinet de services mondiaux de fiscalité chargé de conseiller des administrations publiques et des clients du secteur privé dans plus de 150 pays, Deloitte a un point de vue unique sur les politiques fiscales concurrentielles mises en place partout dans le monde et sur les principaux déterminants de la prospérité économique nationale que sont notamment la productivité, la compétitivité et l'innovation. Compte tenu de notre perspective mondiale et de notre engagement à soutenir une économie canadienne forte et florissante, nous sommes heureux de présenter nos recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (ci-après, le « Comité ») à l'occasion des consultations préalables au budget 2017, qui auront lieu prochainement.

Bien que les Canadiens jouissent depuis longtemps d'un niveau de vie élevé par rapport à celui de la plupart des pays, le Canada éprouve actuellement de la difficulté à faire croître son économie, en partie à cause du ralentissement mondial dans le secteur des ressources. En outre, le Canada continue d'accuser du retard par rapport à de nombreux autres pays sur le plan de la productivité, un des déterminants clés de la prospérité. Les problèmes de productivité auxquels se heurte le Canada peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs : l'aversion au risque des dirigeants d'entreprise, le sous-investissement chronique dans la machinerie et l'équipement, l'insuffisance du capital de risque pour les entreprises en démarrage, le protectionnisme économique, la concurrence accrue à l'échelle mondiale pour attirer des talents et l'appui insuffisant à l'innovation. Comme nous en avons fait état dans notre série de rapports intitulée *L'avenir de la productivité*<sup>1</sup>, nous sommes d'avis que le Canada peut surmonter ces problèmes et, ce faisant, accroître considérablement sa productivité.

Comme le Canada a besoin de capitaux de provenance étrangère, la politique fiscale canadienne doit faire en sorte que notre pays maintienne sa compétitivité pour attirer ces capitaux. Les récents changements législatifs risquent d'avoir un effet dissuasif sur les investissements étrangers en créant un climat d'incertitude quant à l'interprétation et à la portée de ces changements.

C'est pourquoi nous estimons que les initiatives ci-dessous devraient faire partie des priorités retenues par le gouvernement dans le prochain budget afin d'aider les entreprises canadiennes.

- **Protéger la compétitivité du Canada sur le plan de l'impôt sur le revenu des sociétés**  
Le Canada doit avoir un régime d'imposition des sociétés favorable pour continuer d'attirer et conserver les investissements au pays et garantir la compétitivité des entreprises ayant leur siège social au Canada par rapport à leurs homologues étrangers. Des taux d'imposition des sociétés concurrentiels constituent un élément clé de ce régime.
- **Encourager les investissements en l'innovation au Canada pour améliorer la productivité**  
Le régime fiscal pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) pourrait être amélioré en ajoutant le remboursement partiel du crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour les entreprises. De plus, il serait souhaitable que le gouvernement envisage la mise en place d'un régime fiscal favorable aux brevets pour encourager les entreprises à commercialiser la propriété intellectuelle créée au Canada.
- **Surveiller les taux et les seuils d'imposition du revenu des particuliers au Canada pour attirer des talents à l'échelle mondiale**

---

<sup>1</sup> <http://www2.deloitte.com/ca/fr/divers/litetopicpage.MF-CA-Tags.future-of-productivity.html>

Les taux d'imposition sur le revenu des particuliers doivent être concurrentiels par rapport à ceux de nos partenaires commerciaux.

# Recommandations de Deloitte

Le budget de 2017 offrira au gouvernement du Canada l'occasion d'améliorer la prospérité économique pour les canadiennes et les canadiens. Voici donc nos recommandations pour le budget de 2017.

## **Protéger la compétitivité du Canada sur le plan de l'impôt sur le revenu des sociétés**

Le Canada est une économie ouverte relativement petite dont les besoins en capitaux vont bien au-delà de ce que ses résidents peuvent fournir. Les investisseurs étrangers ont cependant beaucoup de choix quant aux pays où investir leurs capitaux. La compétitivité du Canada pour attirer les investissements étrangers doit donc être protégée.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir choisi de poursuivre les négociations multilatérales sur les conventions dans le cadre du projet sur l'érosion de la base d'imposition et du transfert des bénéficiaires (BEPS) de l'OCDE/G20 plutôt que mettre en œuvre les propositions que contenait le budget de 2014 du gouvernement précédent relatives à une loi anti-chalandage fiscal, laquelle aurait prévalu de façon unilatérale sur les conventions fiscales du Canada et aurait nui à la compétitivité du pays.

De façon plus générale en ce qui concerne les recommandations formulées dans le cadre du projet BEPS, le Canada a, jusqu'à présent, annoncé l'adoption d'une partie de celles-ci mais non de la totalité. Nous sommes d'avis que le Canada doit continuer à suivre une approche mesurée et tenir compte, dans son évaluation des répercussions de l'adoption de mesures supplémentaires, des effets sur la compétitivité (tant pour ce qui est d'attirer des investissements et de créer des emplois que pour garantir le succès des entreprises dont le siège social est au Canada par rapport à leurs homologues étrangers).

Nous recommandons aussi au gouvernement de continuer à surveiller les taux d'imposition des sociétés au Canada afin de garantir qu'ils sont concurrentiels. Alors même que des recommandations liées au BEPS sont adoptées et que des plans sont mis en œuvre pour les intégrer aux régimes fiscaux nationaux, des pays modifient leurs taux d'imposition des sociétés. Par exemple, le Royaume-Uni a annoncé une réduction graduelle du taux d'imposition des sociétés, qui s'établira à 17 % en 2020, tandis que l'Assemblée de l'Irlande du Nord a fait part de son intention de réduire ce taux à 12,5 % en 2018 afin de l'harmoniser à celui de la République d'Irlande. Plus récemment, la possibilité de faire passer le taux du Royaume-Uni à 15 % a été évoquée par des représentants du gouvernement et mettre Brexit entre comme conséquence au Brexit.

## **Encourager les investissements dans l'innovation au Canada pour améliorer la productivité**

### ***Rendre les incitatifs à la R&D plus attrayants***

Nous sommes d'avis que le statut de destination mondiale de premier plan pour les entreprises novatrices dont jouit le Canada est menacé. Bien que l'innovation représente l'un des éléments charnières d'une croissance économique soutenue et une excellente solution au problème de faible productivité du Canada, nous estimons que notre régime de recherche et développement (R&D) n'encourage pas suffisamment les investissements dans ce domaine. Tandis que d'autres pays adoptent de nouveaux régimes fiscaux

appuyant la R&D ou améliorent ces régimes<sup>2</sup>, le Canada a récemment réduit les avantages liés à son régime fiscal relatif à la RS&DE et accuse maintenant un recul par rapport à d'autres pays.

Pour rehausser l'attrait du Canada à l'échelle mondiale et encourager l'investissement étranger, il convient, selon nous, d'améliorer le régime de RS&DE en accordant le remboursement du CII à toutes les entreprises. Dans les documents antérieurs<sup>3</sup> que nous avons présentés au Comité et au ministère des Finances, nous avons recommandé l'élargissement généralisé du remboursement du CII à toutes les entreprises. Quoique nous demeurions favorables à cette mesure, nous recommandons, à la lumière de l'important objectif que constitue l'atteinte de l'équilibre budgétaire à terme ainsi que la réduction graduelle du niveau de la dette par rapport au PIB, que le gouvernement envisage d'offrir un remboursement partiel à toutes les entreprises.

À l'heure actuelle, seules les petites sociétés privées sous contrôle canadien admissibles peuvent se prévaloir d'un crédit remboursable; toutes les autres entreprises ne bénéficient des avantages du crédit que pour les années où elles ont un impôt à payer. La planification à long terme est donc plus ardue pour ces autres entreprises, car bon nombre d'entre elles sont actives dans des secteurs cycliques et ne peuvent pas prédire les années où elles auront suffisamment d'impôt à payer pour profiter du crédit d'impôt à la RS&DE. En étendant le crédit remboursable à toutes les sociétés, le gouvernement compenserait adéquatement les risques inhérents à la R&D au Canada et enverrait un message clair aux sociétés étrangères en quête de nouvelles occasions d'investissement.

Par conséquent, nous recommandons au gouvernement d'adopter un modèle de remboursement pour les sociétés qui ne sont actuellement pas admissibles aux CII remboursables afin de leur permettre de bénéficier au moins d'un remboursement partiel des CII si elles répondent à certaines exigences, en conformité avec les stratégies économiques. Par exemple, une société pourrait recevoir un remboursement partiel des CII pour la RS&DE si elle peut démontrer qu'elle a accru sa main-d'œuvre au cours d'une période antérieure. Cette approche favoriserait la création d'emplois dans un secteur important de l'économie canadienne, et s'harmoniserait avec l'objectif du gouvernement visant à accroître le nombre et les types d'emplois offerts aux Canadiens.

Nous recommandons aussi au gouvernement d'examiner de nouveau le traitement des dépenses en capital au titre du régime de la RS&DE. En excluant les dépenses en capital du régime de la RS&DE, nous perdons de vue que les dépenses d'investissement sont nécessaires pour effectuer des activités de R&D et que certains secteurs d'activités sont par conséquent placés dans une situation désavantageuse. Par exemple, des ordinateurs et du matériel connexe sont souvent nécessaires pour effectuer des activités de R&D. Plutôt que d'exclure complètement les dépenses en capital, nous recommandons au gouvernement d'envisager que certaines immobilisations importantes utilisées en R&D soient reconnues, en autorisant, par exemple, l'amortissement accéléré des dépenses en capital relatives à la R&D, ou la prise en compte de l'investissement dans le montant de remplacement. Le traitement spécial des dépenses en capital serait aligné sur celui d'autres pays, comme l'Australie, la France et le Royaume-Uni.

### ***Envisager un régime fiscal favorable aux brevets***

La compétitivité mondiale pour attirer les investissements en R&D s'est grandement intensifiée au cours des dernières années. Les pays non seulement adoptent de nouveaux incitatifs fiscaux pour la R&D ou

---

<sup>2</sup> Les pays qui ont récemment adopté de tels régimes ou ont amélioré ceux en place sont notamment l'Autriche, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Russie, Singapour, la Slovaquie, l'Afrique du Sud, l'Espagne et le Royaume-Uni. Se reporter à Deloitte LLP, *2015 Global Survey of R&D Tax Incentives* (en anglais).

<sup>3</sup> Voir, par exemple, notre *mémoire de 2016* : <http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/FINA/Brief/BR8126217/br-external/Deloitte-f%209300145.pdf>

bonifient ceux en place afin de favoriser ces activités, mais ils offrent également de nouveaux incitatifs fiscaux pour encourager la commercialisation de cette R&D, comme nous l'avons exposé dans notre *Global Survey of R&D Tax Incentives*<sup>4</sup>. Grâce à ces incitatifs relatifs aux brevets, le revenu des sociétés provenant de la vente de produits brevetés est imposé à des taux considérablement inférieurs à ceux appliqués au revenu tiré des activités ordinaires de l'entreprise. Ce traitement préférentiel du revenu tiré de la propriété intellectuelle (PI) vise à inciter davantage les entreprises à innover et à commercialiser des innovations développées au pays.

Cet outil de politique fiscale de plus en plus populaire a suscité de l'intérêt et des discussions au Canada. De fait, à l'échelle provinciale, la Colombie-Britannique applique depuis 2006 un taux d'imposition réduit à certains revenus provenant de brevets internationaux et le gouvernement du Québec a récemment annoncé, dans son budget de 2016, l'instauration d'un régime favorable aux brevets<sup>5</sup>. Pour inciter les entreprises à commercialiser leurs brevets et à faire en sorte qu'ils demeurent au pays, nous recommandons au gouvernement d'étudier la possibilité d'instaurer un régime fiscal favorable aux brevets. Le comité a formulé une recommandation semblable dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de 2014<sup>6</sup>. L'absence d'un tel régime est susceptible de nuire à la compétitivité du Canada, car ses partenaires commerciaux qui sont membres du G20 (p. ex. le Royaume-Uni, la Chine et la France<sup>7</sup>) continuent de mettre en œuvre et d'appuyer ces régimes. En outre, selon le rapport de l'OCDE sur le projet BEPS publié le 5 octobre 2015 et intitulé *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance – Action 5 : Rapport final 2015*<sup>8</sup>, les régimes favorables aux brevets demeureront de toute évidence des régimes d'incitatifs fiscaux acceptables, selon une approche du lien modifiée exigeant que les activités de R&D soient menées à l'intérieur du pays. En fait, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Liechtenstein, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni ont annoncé la mise en place ou la modification de régimes incitatifs liés à la PI, et la Chambre des représentants des États-Unis a présenté une proposition de régime favorable aux brevets à l'été 2015. En outre, l'Union européenne est également en voie d'adopter l'approche du lien modifiée.

### **Surveiller les taux et les seuils d'imposition du revenu des particuliers au Canada pour attirer des talents à l'échelle mondiale**

Il faut insister sur la nécessité d'attirer et de retenir les personnes les plus aptes à favoriser l'innovation dans l'économie et à améliorer la productivité et la compétitivité du pays. C'est pourquoi nous encourageons le gouvernement à mettre l'accent sur la compétitivité du régime d'imposition du revenu des particuliers<sup>9</sup>.

---

<sup>4</sup> <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/us/Documents/Tax/us-tax-2015-global-survey-of-rd-tax-incentives-102015.pdf>

<sup>5</sup> Pour en savoir plus sur ces deux régimes provinciaux, consulter notre récent bulletin *Nouvelles fiscales en R&D* :

<http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-RD-16-1-patent-box-AODA.PDF>

<sup>6</sup> Comité permanent de la Chambre des communes, *Vers la prospérité : des priorités budgétaires fédérales pour les gens, les affaires et les communautés*, décembre 2014.

<sup>7</sup> Parmi les autres pays qui se sont dotés d'un régime incitatif relatif à la PI figurent la Belgique, la Hongrie, l'Irlande, le Liechtenstein, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et la Suisse.

<sup>8</sup> OCDE, *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance – Action 5 : Rapport final 2015* (Paris : OCDE, octobre 2015).

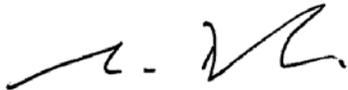
<sup>9</sup> Robert P. Murphy, Jason Clemens et Niels Veldhuis, « The Economic Costs of Increased Marginal Tax Rates in Canada, Studies in Budget and Tax Policy at the Fraser Institute » (Vancouver : Fraser Institute, octobre 2013). Cette étude compare la compétitivité du taux d'imposition supérieur des particuliers du Canada à celui des États-Unis. Bien que le taux fédéral d'imposition supérieur au Canada soit inférieur à celui des États-Unis, lorsqu'on tient compte du taux d'imposition des particuliers combiné (fédéral/provincial) et du seuil à partir duquel le taux d'imposition supérieur s'applique, l'étude conclut que le Canada n'est pas concurrentiel.

Nous sommes d'avis que les taux d'imposition des particuliers au Canada doivent être égaux ou inférieurs à ceux de nos partenaires commerciaux (en particulier, les États-Unis). Notre taux supérieur est aujourd'hui nettement plus élevé que celui de la plupart de nos partenaires commerciaux à l'échelle mondiale, et le seuil à partir duquel il s'applique est beaucoup plus bas que celui de bon nombre de nos partenaires commerciaux. Cette situation peut décourager l'immigration au Canada et rendre le recrutement des meilleurs talents par les entreprises canadiennes beaucoup plus dispendieux, l'impôt étant l'un des facteurs dont il faut tenir compte pour établir une rémunération concurrentielle. Elle pourrait également nuire aux transferts au Canada au sein d'organisations multinationales en faisant du pays une destination d'affaires moins attrayante en raison du coût à payer pour majorer la rémunération des employés afin de tenir compte du coût plus élevé de l'impôt sur le revenu au Canada.

La décision d'augmenter les taux d'imposition soulève une deuxième question, à savoir si elle se traduira par l'augmentation escomptée des recettes du gouvernement. Des études récentes<sup>10</sup> ont révélé que des taux d'imposition plus élevés peuvent inciter les particuliers à se concentrer davantage sur les stratégies de planification fiscale et entraîner une réduction des heures travaillées, ce qui a des répercussions sur les recettes du gouvernement. Nous croyons qu'au lieu d'augmenter les taux d'imposition sur le revenu des particuliers, le gouvernement peut augmenter les taxes à la consommation, qui sont peu élevées par rapport aux normes mondiales. Une telle augmentation, accompagnée de crédits appropriés pour les familles à faible revenu, pourrait fournir une source de recettes fiscales moins coûteuse et plus fiable.

\* \* \* \* \*

Deloitte tient à jouer un rôle de premier plan dans l'édification de l'avenir du Canada. Nous espérons que nos recommandations vous seront utiles dans l'établissement du budget de 2017.



Albert Baker, FCPA, FCA  
Leader de la politique fiscale  
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
416-643-8753

---

<sup>10</sup> Voir Milligan, Kevin et Michael Smart, « Provincial Taxation of High Incomes: The Effects on Progressivity and Tax Revenue » dans *Income Inequality: The Canadian Story* edited by David A. Green, W. Craig Riddell et France St. Hilaire, 2015; et Laurin, Alexandre, « Shifting the Federal Tax Burden on the One-Percenters: A Losing Proposition, », *C.D. Howe E-brief*, 3 décembre 2015.